



DECISION DU MAIRE

PRISE LE 23 MAI 2024

EN APPLICATION DE LA DELEGATION D'ATTRIBUTIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL RESULTANT DE LA
DELIBERATION DU 1^{er} FEVRIER 2024

Direction des affaires
culturelles
AA/DB

2024-n° 165

OBJET : Demande de subvention auprès de la direction de l'action culturelle du Conseil départemental du Val d'Oise au titre du dispositif « Lieux de diffusion du spectacle vivant à rayonnement local et lieux équipés musiques actuelles ».

Le Maire de Soisy-sous-Montmorency,
Vice-président délégué du Conseil départemental du Val d'Oise,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23,

VU la délibération n°2024-02-01/06 du 1^{er} février 2024 aux termes de laquelle il a reçu délégation d'attribution du Conseil municipal,

CONSIDERANT que la Ville de Soisy-sous-Montmorency a précisé son projet culturel et que le Trèfle accueillera en résidence musicale, pour trois années à partir de la saison 2024/2025, l'Orchestre Symphonique International DIVERTIMENTO,

CONSIDERANT que la Ville pourra notamment mettre en place, grâce à cette résidence musicale, un ambitieux parcours pour le développement de l'éducation artistique et culturelle et l'accès à la culture répondant aux prérequis du projet de type 1 du dispositif du Conseil départemental du Val d'Oise,

CONSIDERANT qu'avec cette résidence musicale, la Ville entend soutenir la création musicale de l'Orchestre Symphonique international Divertimento et sa diffusion auprès de tous les publics répondant au prérequis du projet type 2 du dispositif du Conseil départemental du Val d'Oise,

CONSIDERANT que cette résidence musicale ambitieuse sera le moyen pour la Ville de valoriser et diffuser un genre musical peu représenté sur le territoire, la musique symphonique,

CONSIDERANT que la Direction de l'action culturelle du Conseil départemental du Val d'Oise propose un dispositif d'accompagnement des lieux de diffusion du spectacle vivant à rayonnement local et lieux équipés musiques actuelles et que la Ville souhaite y inscrire son projet avec Divertimento,

DECIDE

Accusé de réception en préfecture
095-219505989-20240523-CU2024DEC165-CC
Date de réception préfecture : 23/05/2024

Article 1 : de solliciter une subvention auprès de la Direction de l'action culturelle du Conseil départemental du Val d'Oise, dans le cadre de la première année de cette

2024-2025 d'un montant de 30 000 euros au titre de trois axes et projets découpés comme suit :

- Projet type 1 : Divertimento pour tous, 10 000 euros
- Projet type 2 : Divertimento : La résidence : 10 000 euros
- Projet type 3 : La symphonie pour tous : 10 000 euros.



Le Maire,
Vice-président délégué du Conseil départemental,

Luc STREHAIANO

Transmis en Sous-Préfecture de Sarcelles le : **23 MAI 2024**

Mis en ligne et/ou notifié le : **23 MAI 2024**

Acte rendu exécutoire en vertu des articles L 2131-1 et L 2131-2 du CGCT. Le **23 MAI 2024**

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de 2 mois à compter de la date du « rendu exécutoire » mentionnée sur le présent acte.